

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



# Declaration de Maladie

N° W19-537496

48521

Maladie       Dentaire       Optique       A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05991      Société : RAN

Actif       Pensionné(e)       Autre

Nom & Prénom : OUZZINE ABOELATIF

Date de naissance : 01/01/62

Adresse : N°2 Rue 05 Haj el Houda Bercelid

Tél. : 06.68.19.78.94      Total des frais engagés : 509,40

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20-08-20

Nom et prénom du malade : OUZZINE ISMAIL      Age :

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : Entorse de la cheville droite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Imprudence à domicile

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Bercelid      Le : 20 / 08 / 20

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles	
○ Réclamation	: contact@mupras.com
○ Prise en charge	: pec@mupras.com
○ Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Dr. Mustapha MOUHSINE

Ancien enseignant à la Faculté

de Médecine à Casablanca

Ex. Maître Assistant au CHU

Ibn ROCHD

Spécialiste en

TRAUMATO - ORTHOPEDIE

الدكتور مصطفى محسن

أستاذ بكلية الطب و الصيدلة

و بمستشفى ابن رشد سابقا

إختصاصي في

جراحة العظام و المفاصل

صيدلية مسعود الرياض  
Pharmacie  
Dr. Mustapha Mouhsine  
N° 123456789  
Hay Riad Casablanca

PPV : 87DH40

PER : 02/23

LOT : J594



Berrechid, le

25/10/2020  
برشيد، في

ORDONNANCE

OUTA / MS ISMAIL

87,40

Dolex Day

22,00

Redel 2x2

T, 109,40

Dr. Mouhsine Mustapha  
Traumato - Orthopedie  
5, Rue Okba Ibn Nafie - Berrechid  
Tel.: 0522 33 79 59

Dr. Mustapha MOUHSINE  
Ancien enseignant à la Faculté  
de Médecine à Casablanca  
Ex. Maître Assistant au CHU  
Ibn ROCHD  
Spécialiste en  
TRAUMATO - ORTHOPEDIE



الدكتور مصطفى محسن  
أستاذ بكلية الطب و الصيدلة  
و بمستشفى ابن رشد سابقا  
إختصاصي في  
جراحة العظام و المفاصل

Berrechid, le 29.08.2020 في برشيد،

## ORDONNANCE

OUZZINE ISMAIL

Note d'honoraire

CS : 200.00 DHS

Radiographie : 200.00 DHS

Total : 400.00 DHS

DR. MUSTAPHA MOUHSINE  
TRAUMATO - ORTHOPEDIE  
5, Rue Okba Ibn Nafie - Berrechid  
Tél: 05 22 33 79 59

DR. MUSTAPHA MOUHSINE  
TRAUMATO - ORTHOPEDIE  
5, Rue Okba Ibn Nafie - Berrechid  
Tél: 05 22 33 79 59

Dr. Mustapha MOUHSINE

Ancien enseignant à la Faculté

de Médecine à Casablanca

Ex. Maître Assistant au CHU

Ibn ROCHD

Spécialiste en

TRAUMATO - ORTHOPEDIE

Dr. Mustapha MOUHSINE  
TRAUMATO - ORTHOPEDIE  
5, Rue Okba Ibn Nafie - Berrechid  
Tél: 05 22 33 79 59



الدكتور مصطفى محسن

أستاذ بكلية الطب و الصيدلة

وبمستشفى ابن رشد سابقا

إختصاصي في

جراحة العظام و المفاصل

برشيد، في

ORDONNANCE

OUZINE ISMAIL

Compte rendu de la

Radiographie

Radiographie de la  
cheville. Droite.

Resultat =  $\perp$

Dr. MOUHSINE Mustapha  
TRAUMATO - ORTHOPEDIE  
5, Rue Okba Ibn Nafie - Berrechid  
Tél: 05 22 33 79 59